

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUMENE ARTENSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2 octobre 2014

Salle polyvalente de la MONSELIE

21 Conseillers Communautaires Titulaires présents

Monsieur Marc MAISONNEUVE, Commune de BASSIGNAC,
Messieurs Gilles RIOS et Jean-Pierre GALEYRAND, Commune de CHAMPAGNAC,
Messieurs Daniel CHEVALEYRE, Yves GOUTILLE et Thierry FONTY, Commune de CHAMPS SUR TARENTEINE/MARCHAL,
Monsieur Philippe DELCHET, Commune de LA MONSELIE,
Monsieur Jacques RIVET, Commune du MONTEIL,
Monsieur Christophe MORANGE, Commune de MADIC,
Messieurs Hervé GOUTILLE, Eric MOULIER et Léon PICARD, Madame Claire CHASTANG, Commune de SAIGNES,
Messieurs Fabrice MEUNIER et Philippe DAUPHIN, Commune de VEBRET,
Monsieur Guy LACAM, Mesdames Martine TRIVIAUX et Huguette GATINIOL, Monsieur Alain DELAGE, Monsieur Bernard BOUVELOT et Madame Sophie TOURNADRE, Commune d'YDES.

10 Conseillers Communautaires Titulaires excusés

Monsieur Stéphane BRIANT, Commune d'ANTIGNAC.
Monsieur Jean-René DOULCET, qui a donné pouvoir à Monsieur Gilles RIOS, Commune de CHAMPAGNAC,
Madame Nathalie TREINS, Commune de CHAMPAGNAC
Madame Martine MONCOURIER, qui a donné pouvoir à Monsieur Yves GOUTILLE, Commune de CHAMPS-SUR-TARENTEINE/MARCHAL,
Monsieur Alain COUDERT, suppléé par Monsieur Jean-Paul MATHIEU, Commune de SAINT PIERRE,
Monsieur Bertrand FORESTIER, suppléé par Madame Françoise GILLES, Commune de SAUVAT
Monsieur Robert BONHOMME et sa suppléante Madame Joëlle NOEL, Commune de TREMOUILLE, pouvoir à Monsieur Daniel CHEVALEYRE,
Madame Catherine MAISONNEUVE, Commune de VEYRIERES, qui a donné pouvoir à Monsieur Marc MAISONNEUVE,
Monsieur René BERGEAUD, qui a donné pouvoir à Monsieur Guy LACAM, Madame Jeannine BROSSARD, qui a donné pouvoir à Madame Martine TRIVIAUX, Commune d'YDES

Monsieur Philippe DELCHET souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers Communautaires. A l'issue de la réunion, il invite l'ensemble des participants à un apéritif et un buffet offerts par la Commune de LA MONSELIE.

Vingt trois conseillers sont présents (29 votants).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 15.

Le compte rendu du Conseil Communautaire en date du 1^{er} juillet 2014, n'appelle aucune remarque et est donc validé par l'Assemblée.

Monsieur Philippe DELCHET est désigné secrétaire de séance.

Quatre points sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – modification de la nomenclature - Signature avenant N°4 à la convention avec l'Etat,
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif,

- Informations concernant la Réforme Territoriale et le SCOT,
- SYSTOM de Bort Artense : point sur les actions en cours

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.

1) *Transports scolaires :*

A) Avenant à la convention GPTS conclue avec le Département du Cantal concernant le dispositif de compensation financière

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Conseil Général du Cantal a acté le principe et le montant des compensations financières qui seront versées annuellement au GPTS (Gestionnaire de Proximité des Transports Scolaires) ayant renouvelé leur convention avec le Département.

Il donne lecture à l'Assemblée de cet avenant (voir dossier du Conseil Communautaire). Il précise que pour la C.C.S.A., cette compensation financière s'élève à 16 615 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention GPTS conclue entre le Département du Cantal et la Communauté de Communes Sumène Artense relatif à l'introduction du dispositif de compensation financière.

2) *Commission Culture :*

Monsieur BRIANT, Vice-Président en charge de la Culture n'ayant pu participer à ce Conseil Communautaire, Monsieur MAISONNEUVE présente les différents dossiers culturels en concertation avec les membres de la Commission Culture.

A) Avenant N° 1 à la convention d'objectifs culturels 2013/2014 entre le Conseil Général du Cantal et la C.C.S.A. : prolongation jusqu'au 31/12/2015

Monsieur le Président rappelle la délibération N° 36/2013 en date du 8 avril 2013 l'autorisant à signer la convention d'objectifs culturels 2013-2014 avec le Conseil Général du Cantal.

Il précise que la Commission Permanente du Conseil Général en date du 12 septembre 2014 a validé le principe de proroger cette convention d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Il donne lecture à l'Assemblée de cet avenant N°1 (voir dossier Conseil Communautaire).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant N°1 à la convention d'objectifs culturels 2013-2014 avec le Conseil Général du Cantal (prorogation d'un an soit jusqu'au 31/12/2015).

B) Saison culturelle 2014/2015 : validation de la programmation, des actions de sensibilisation et des divers partenariats, séances scolaires

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de ses compétences, la C.C.S.A. a décidé de mettre en place des actions culturelles intercommunales.

Il a été décidé de s'appuyer sur des structures départementales existantes telles que « Scènes en Partage », « Cantal Musique et Danse » pour la programmation 2014/2015.

Douze spectacles et manifestations comprenant 19 séances sont prévus :

- Quatuor Basalte : Concert de musique classique
- Ciné-goûters : cinq courts métrages sur le thème de l'imaginaire et l'imagination et cinéma jeune public en partenariat avec Philippe Dousse
- Compagnie la Chélidoine : la Der des Ders
- La Sarbacane Théâtre et la Compagnie des Ô : A la porte
- Compagnie Mercimonchou : Lune et Soleil

- Festival HIBERNAROCK : Gaspard Royant, concert Rock rétro
- Bernadète Bidaude : Les temps qui courent volet 1 « La vie avec Oradour » et volet 2 « De sang et de lait »
- Catherine Zambon : Les agricoles
- Compagnie Les Pieds Bleus : La première neige
- La toute petite compagnie : Boite à gants
- Compagnie Faozya : Segzprime et ce lien et John Degois : J'ai tout compris mais faut qu'on m'explique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette programmation culturelle 2014/2015, autorise Monsieur le Président à signer les contrats avec les compagnies et prestataires concernés et à solliciter toute subvention auprès de nos partenaires financiers et en particulier le Conseil Général du Cantal.

C) Catalogue des animations scolaires et convention avec le Collège d'Ydes

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le projet culturel de territoire 2014/2015 qui, cette année, est tourné vers les écoles du territoire et le collège d'Ydes.

- Pour les écoles primaires et maternelles : la C.C.S.A. propose aux écoles de son territoire des séances scolaires pour trois spectacles au tarif de 3 € par élève.
- Convention de jumelage 2014/2015 avec le collège d'Ydes : Poursuite des actions culturelles : deux spectacles au tarif de 3 € par élève, rencontres avec les artistes, interventions d'artistes dans le cadre des ateliers artistiques Danse, Théâtre : atelier de sensibilisation à la danse hip hop, interventions d'artistes professionnels, classe culturelle de cinq jours encadrée par des artistes professionnels issus de l'association « Les Théâtrales des jeunes en Europe », conventions avec les Ecoles de Musique du Nord Cantal et de Riom-es-Montagnes pour les interventions dans le cadre de l'atelier musique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Valide l'ensemble des actions de ce projet culturel 2014/2015 avec les écoles et le collège du territoire,**
- **Dit que la C.C.S.A. prendra en charge la rémunération, les frais d'hébergement, de repas et de déplacements des artistes et intervenants pendant l'année scolaire ainsi que tous les frais liés à la classe culturelle,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les contrats ou conventions avec l'ensemble des partenaires concernés,**
- **Autorise Monsieur le Président à solliciter toute subvention auprès de nos partenaires financiers.**

D) Les enseignements artistiques 2014/2015 (Temps d'Activités Périscolaires, conventions avec les écoles de musique, éveil musical)

Mise en place d'une intervention musicale dans le cadre des temps d'activités périscolaires :

La CCSA s'est engagée auprès des communes qui souhaitent pouvoir bénéficier d'une intervention musicale hebdomadaire d'une heure par semaine dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour l'année scolaire 2014-2015.

Pour les enfants, il n'y a pas de caractère obligatoire à participer aux TAP, il faut y être impérativement inscrit.

Les élèves inscrits à ces activités s'engagent à y être présents.

La CCSA proposera une heure d'intervention par semaine aux écoles primaires de son territoire.

Deux intervenants musicaux interviendront cette année

Les écoles concernées : Champs-sur-Tarentaine, Saignes, Vendes, Vebret, Champagnac, Sauvat.

L'enseignant Jérémy FROMENT a un DEM d'accordéon et va suivre des cours de perfectionnement au conservatoire cette année pour devenir Dumiste. Il est embauché par l'école de Musique du Nord Cantal, qui refait ses heures d'interventions à la CCSA dans le cadre d'une convention de partenariat.

Certaines de ces interventions ne pouvant être assurées dans le cadre de notre convention avec l'Ecole de Musique du Nord Cantal de Mauriac, il est proposé de faire appel à Anne RATSIMBA, intervenante musicale auto entrepreneur, qui propose une prestation horaire à hauteur de 39,50 €, frais de déplacement compris.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions et autorise le Président à signer les conventions de partenariat correspondante avec l'Ecole de Musique du Nord Cantal et avec Anne RATSIMBA . Le coût de ces interventions sera pris en charge par la C.C.S.A. (39, 50 € de l'heure).

Planning prévisionnel des interventions musicales

	Ecoles					
	Champs	Vebret	Saignes	Vendes	Champagnac	Sauvat
lundi						
mardi			16h - 17h			
mercredi	11h-12h					
jeudi		15h30-16h30				
vendredi				16h15-17h15	15h-16h	13h30-14h30

Sur l'école d'Ydes, l'atelier éveil musical est mis en place directement par la mairie et est animé par Jackie MANDON.

Au regard des effectifs, la CCSA proposera en complément de la musique, une intervention encadrée par l'animateur socio-sportif, Romain CARDANTE, qui a obtenu son BPJEPS animation sociale et son BPJEPS activités physiques pour tous. Romain intervient à ce jour dans les écoles de Vendes, Sauvat et Vebret une heure par semaine tout au long de l'année.

Soutien à l'enseignement musical via les écoles de musique :

Monsieur MAISONNEUVE rappelle la délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat avec l'Ecole de Musique du Nord Cantal et l'Association la Fraternelle de Riom-es-Montagnes, relative au soutien à l'enseignement musical.

Il propose de prolonger par avenant les deux conventions de partenariat pour l'année scolaire 2014-2015.

L'aide accordée sera concentrée uniquement sur les élèves âgés de moins de 18 ans, étudiants ou âgés de plus de 18 ans demandeurs d'emploi.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide ces propositions et autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux deux conventions de partenariat.

E) Expositions sur la Piste Verte

Deux expositions sont actuellement visibles sur la Piste Verte : « Sémaphores » sculptures monumentales d'Yves GUERIN et l'exposition photographique de l'Ecole d'Art de la Photographie de Bruxelles, actuellement installée à Cheyssac à proximité de la D3.

La Piste des arts pourrait accueillir en 2015, les photographies de Pierrick Delobelle, photographe du projet « Jaune Orange » avec les écoles du territoire.

F) La coordination de la « Fête de la science » 2014

Monsieur le Président rappelle que suite au diagnostic patrimoine réalisé en 2010, il a été proposé au service culturel de piloter la coordination de la « Fête de la Science » en lien avec les médiathèques du territoire y compris la médiathèque de Lanobre et les acteurs scientifiques.

La Communauté de Communes prendra en charge le coût des différentes actions et recevra une subvention de 1 000 € du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour 2014.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces propositions et autorise Monsieur le Président à solliciter le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour bénéficier d'une subvention de 1 000 €.

G) Formation de l'agent culturel

Il est proposé que l'agent culturel suive la formation « sécurité des spectacles adaptée à la nature du lieu de spectacle ».

Coût : 600 € pour 5 journées à Clermont Ferrand.

Objectifs : Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à la nature et à l'activité des lieux de spectacles aménagés pour des représentations publiques.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

3) *Commission développement :*

A) Avenant N°1 au Contrat de Développement au titre du FIL, avec le Conseil Général du Cantal 2013/2015

Monsieur le Président rappelle la délibération N°48/2013 du 26 juin 2013 qui validait le contrat de développement au titre du Fonds d'Initiative Locale entre la C.C.S.A. et le Conseil Général du Cantal pour les années 2013-2014.

Il informe l'Assemblée que le Conseil Général du Cantal a décidé en date des 19 et 20 décembre 2013 d'établir un avenant de prolongation d'un an du contrat initialement prévu pour 2013/2014 soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Cet avenant permet également de modifier les fiches actions par une mise à jour de leurs plans de financement et de reconduire pour 2015 les aides au fonctionnement inscrites au contrat de développement dans la limite des modalités définies initialement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

➤ **Approuve l'avenant N° 1 au contrat de développement au titre du Fonds d'Initiative Locale avec le Conseil Général pour les années 2013/2015 ainsi que le tableau récapitulatif des fiches actions correspondantes (voir dossier conseil communautaire).**

➤ **Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant N°1 au Contrat de Développement Territorial 2013-2014 avec le Conseil Général du Cantal ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

B) Contractualisation avec la Région Auvergne

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une réunion de concertation initiée par le Pays Haut Cantal Dordogne a eu lieu le 30 septembre 2014. Une présentation a été faite par le Pays des contrats Auvergne+ initiés par le Conseil Régional.

2 thèmes devront être choisis par le Pays et les Communautés de Communes.
Après débat, les deux thèmes pouvant être retenus seraient le tourisme et l'habitat (au sens large).

Le Président propose pour la Communauté de Communes de réfléchir à un programme d'actions en faveur de l'habitat (Une Opération Programmée de l'Habitat a été menée entre 2004 et 2007). Au vu des résultats du PLH en cours, il apparaît clairement que le territoire manque de petits logements T2 ou T3 pour personnes seules, pour jeunes couples sans enfants. Il serait également nécessaire de travailler sur l'accessibilité pour les personnes âgées, les économies d'énergie et l'habitat indigne.

Au niveau du tourisme, la collectivité doit continuer à œuvrer pour le sport nature, la montée en gamme des équipements touristiques et la construction de réels produits touristiques (Label Pavillon Bleu, escalade... mise en produits des sites existants Piste Verte, sentiers de randonnées, sites remarquables et Base de voile de Lastioules).

Mme CHASTANG propose une action de mutualisation pour l'ensemble des écoles du territoire. Les nouvelles technologies et le numérique sont au cœur des enseignements aussi bien au niveau du primaire que de la maternelle. Du matériel informatique existe, certaines écoles sont dotées ou vont se doter de tableaux numériques. Hors, les personnels enseignants et les mairies sont démunis en cas de panne de matériel et de maintenance. La mutualisation d'un poste de technicien en informatique au niveau de la C.C.S.A. permettrait une réelle avancée (maintenance, conseils pour les acquisitions, formation...). Ce technicien pourrait être mis à disposition des communes qui le désirerait dans le cadre d'une mutualisation de services (Même fonctionnement que la mutualisation du service assainissement pour l'entretien des stations d'épuration).

Monsieur MAISONNEUVE informe le Conseil Communautaire qu'une réunion d'information sur la démarche Auvergne + à l'attention des élus est programmée début décembre.

Le FRADDT réservé pour la C.C.S.A. s'élève à 508 923 € pour Auvergne + 3ème génération (2015/2017). Une attention particulière sera portée par la Région Auvergne sur les questions d'attractivité, de transition énergétique et de développement des usages numériques.

C) Programme Leader 2014/2020

Le Parc des Volcans d'Auvergne propose de candidater pour la gestion des fonds LEADER pour 2014/2020. Des ateliers ont été organisés le 21 octobre à Montlosier afin de recueillir les projets de l'ensemble des territoires concernés pour préparer les axes et les actions qui seront éligibles aux Fonds Européens. D'autres rencontres avec les Communautés de Communes et de nouveaux ateliers de travail sont programmés courant novembre et décembre 2014.

D) Transport à la demande

Monsieur MAISONNEUVE explique que le Transport à la demande (TAD) mis en place depuis le 1^{er} septembre 2013 présente une fréquentation très décevante bien en deçà des prévisions.

L'offre de service paraît inadaptée aux besoins réels. Actuellement le TAD permet de relier les lignes régulières de bus vers Mauriac, Aurillac et Clermont Ferrand.

La CCSA perçoit des subventions du Conseil Général et du Conseil Régional.

Une réorganisation du service doit être envisagée : diversification et réorientation de l'offre.

L'exemple de la Communauté de Communes du pays de Pierrefort est présenté : mis en place d'un MOUV'PASS (porte à porte à horaires libres, sur le territoire de la Communauté de Communes, à raison de 4 trajets par an et par personne).

Une discussion s'engage avec des avis très partagés sur la continuité ou non du service de Transport à la demande.

Plusieurs idées sont à retenir :

- Privilégier les transports pour les actions soutenues par la C.C.S.A. (Spectacles culturels par exemple...),
- Développer le covoiturage...
- Revoir la communication sur ce service.
- Evaluer le coût pour la collectivité d'un système MOUV' PASS (porte à porte sur le territoire de la CCSA, sur 5 jours, soit du lundi au vendredi, avec un nombre annuel de déplacements).

Monsieur le Président propose que l'agent de développement en charge de ce dossier prépare de nouvelles propositions qui seront présentées pour validation au prochain conseil communautaire.

E) Pépinière d'entreprises à Ydes , Pépinières de plants d'arbres de haie et réhabilitation de l'ancien presbytère d'Antignac : avenants aux marchés en cours

Pépinière d'entreprises à Ydes

Monsieur le Président rappelle la délibération N° B02B du Bureau en date du 22 janvier 2014 concernant l'attribution du marché suite à appel d'offres pour la création d'une pépinière d'entreprises sur le Parc d'Activités Intercommunal d'Ydes.

Il informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier le système de contrôle d'accès initialement prévu dans le lot 11 : Electricité-Chauffage-VMC :

- Moins value : option 2 du marché ; contrôle d'accès avec badges et lecteur ainsi que téléphone extérieur permettant aux visiteurs d'annoncer leur présence sur l'ensemble du site,
- Plus values : système de contrôle d'accès avec badge et lecteur ainsi que des platines extérieures 10 boutons permettant aux visiteurs d'annoncer leur présence au poste désiré, gage électrique non prévue au marché et logiciel de gestion permettant de contrôler les entrées et sorties des utilisateurs.

Afin de tenir compte de ces plus values et de cette moins value, il propose de signer un avenant N°1 avec l'attributaire du lot concerné.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N°1 au lot 11 Electricité – chauffage -VMC avec l'entreprise attributaire TAZE SAS pour un montant HT de 4 991,54 € soit 5 989,85 € TTC.

Pépinière de plants d'arbres de haie à Veyrières

Dans le cadre du marché concernant la restructuration et l'extension d'un bâtiment à Veyrières pour la création d'une pépinière de plants d'arbres de haie d'origine Massif Central à Veyrières, Monsieur le Président informe l'Assemblée que le maître d'œuvre a pu constater lors des réunions de chantier des problèmes de sécurité ou liés à une cohérence globale de l'aménagement. Il est donc nécessaire de modifier la consistance de certaines prestations :

- Lot 1 : terrassement et pose d'un regard pour le raccordement ligne téléphonique,
- Lot 3 : bardage bois initialement prévu sur l'extension du bâtiment inutile, habillage nez de poutre irréalizable au vu de l'irrégularité des têtes de poutres et suppression du dessous de linteau prévu sur l'ouverture du pignon,
- Lot 6 : la mise en place de portes sectionnelles à la place des portes coulissantes initialement prévues entraîne la mise en place d'un système complémentaire de coupure automatique de chauffage à l'ouverture des portes.

Ces travaux n'ayant pas pu être prévus initialement, il propose de signer des avenants avec l'attributaire des 3 lots concernés : lot 01 Gros œuvre, lot 06 Electricité, chauffage électrique et lot 03 Charpente et menuiseries bois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer :

- **l'avenant N° 1 au Lot 06 : Electricité, Chauffage électrique, VMC avec l'entreprise attributaire TAZE SAS pour un montant HT de 769,50 € soit 923,40 € TTC,**
- **l'avenant N° 2 au Lot 01 : Gros œuvre avec l'entreprise attributaire SARL BOUTIN pour un montant HT de 1 234,00 € soit 1 480,80 € TTC,**
- **l'avenant N°2 au Lot 03 : Charpente et menuiseries bois avec l'entreprise attributaire GOUNY TMB, concernant une moins value, pour un montant HT de -14 198,01 € soit - 17 037,61 € TTC.**

Réhabilitation de l'ancien presbytère d'Antignac en logement et atelier

Monsieur le Président rappelle la délibération N° B01B du Bureau en date du 22 janvier 2014 concernant l'attribution du marché suite à appel d'offres pour la réhabilitation de l'ancien presbytère d'Antignac en logement et atelier.

Il informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de modifier la consistance des prestations du lot 02 : Couverture Zinguerie et du lot 04 : Cloisons, Plafonds, Isolation, Peintures :

- Habillages et mise en place d'un velux dans la cage d'escalier,
- Modification du type de panneaux de doublage dans l'atelier,
- Surfaces de plafonds supplémentaires (erreur économiste dans DCE).

Ces travaux n'ayant pu être prévus initialement, il propose de signer des avenants avec l'attributaire des 2 lots concernés.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au Lot 02 : Couverture, Zinguerie avec l'entreprise attributaire SARL RITOU Hervé pour un montant HT de 681,00 € soit 817,20 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au Lot 04 : Cloisons, Plafonds, Isolation, Peintures avec l'entreprise attributaire ETS PLAZE Gérard pour un montant HT de 1 633,00 € soit 1 959,60 € TTC,**

4) *Gestion des Personnels :*

A) Promotion interne de trois agents suite à réussite aux concours de la Fonction Publique Territoriale

Un agent, actuellement ATT 1^{ère} classe en charge des contrôles d'assainissement non collectif dans le cadre du SPANC, a obtenu le concours externe d'agent de maîtrise lors de la session 2013, grade correspondant aux missions qui lui sont confiées.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer un poste d'Agent de maîtrise au 1^{er} janvier 2015 et d'y affecter cet agent à compter de la même date.

Un deuxième agent, actuellement ATT 2^{ème} classe en charge de la maintenance des installations d'assainissement collectif a obtenu l'examen professionnel d'ATT 1^{ère} classe lors de la session 2014, grade correspondant aux missions qui lui sont confiées.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2015 pour y affecter cet agent sous réserve de l'avis favorable de la CAP concernant cet avancement de grade.

Un troisième agent, actuellement ATT 2^{ème} classe en charge de la maintenance des installations d'assainissement collectif a obtenu le concours interne d'ATT 1^{ère} classe lors de la session 2014, grade correspondant aux missions qui lui sont confiées.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'affecter cet agent sur un poste d'Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe qui sera vacant au 1^{er} janvier 2015.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine les propositions de Monsieur le Président et valide les créations de postes correspondantes afin d'y affecter à compter du 1^{er} janvier 2015, les trois agents ayant obtenu soit un concours, soit un examen professionnel.

B) Renouvellement adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion à compter du 01/01/2015

Le Président) expose à l'Assemblée :

- l'obligation pour les collectivités et leurs établissements d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de mettre à la disposition des collectivités et de leurs agents un médecin et une infirmière de prévention qualifiés,
- que le Centre de gestion a créé à cette fin un service de médecine professionnelle connaissant bien le fonctionnement et les métiers spécifiques à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret modifié du 10 juin 1985 concernant relatif à l'hygiène et la sécurité,

Vu la convention d'adhésion proposée et le règlement du service de médecine du Centre de Gestion en date du 03.07.2014,

- **Décide que la Communauté de Communes renouvelle son adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cantal à compter du 1^{er} janvier 2015 et autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante.**

5) *Questions diverses :*

A) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – modification de la nomenclature

Monsieur le Président rappelle la convention en date du 2 mars 2009 entre la Préfecture du Cantal et la C.C.S.A. concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Il précise que lors de la mise en place de la dématérialisation dans le Cantal, une classification à 4 niveaux avait été choisie.

Cette nomenclature est utilisée lors de la télétransmission des actes afin de les classer et de les orienter.

Afin de simplifier cette nomenclature, le niveau 4 sera supprimé à compter du 1^{er} janvier 2015.

Un avenant à la convention initiale signée avec la Préfecture validant la modification de la nomenclature avec abandon de l'utilisation du niveau 4 doit donc être signé.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant N°4 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Cantal.

B) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L222-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans un délai de douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur le Président donne lecture de ce rapport inclus dans le dossier du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif, exercice 2013,**
- **Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,**
- **Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.**

C) Informations concernant le Réforme Territoriale et le SCOT

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Sous Préfet de Mauriac a réuni les présidents des quatre communautés de communes adhérentes au Pays Haut Cantal Dordogne le 10 septembre 2014 afin de définir le périmètre du futur SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui regrouperait l'arrondissement de Mauriac hormis Lanobre et Beaulieu.

Monsieur le Sous Préfet souhaite que les 4 Communautés de Communes délibèrent sur ce périmètre avant le 31 décembre 2014.

Concernant la fusion des Communautés de Communes, les projets de lois seront présentés au Parlement au printemps 2015. La notion de bassin de vie paraît essentielle dans les réflexions à venir. Le bassin de vie identifié par l'INSEE concernant notre territoire regroupe la CCSA et les Communes de Bort Beaulieu et Lanobre.

D) SYSTOM de Bort Artense : point sur les actions en cours

Monsieur Marc MAISONNEUVE présente aux élus la maquette de la lettre du SYSTOM ainsi que le guide du tri qui seront distribués dans tous les foyers des 25 communes concernées entre le 27 et 31 octobre 2014.

Il précise que les travaux d'extension de la déchetterie sont en cours et devraient être terminés pour novembre 2014.

Les composteurs seront livrés courant octobre et les premières distributions auront lieu après le 11 novembre. Des permanences seront organisées à Saignes, à Bort les Orgues et sur une des communes du Plateau Bortois.

Le kit compostage comprenant un composteur, un bio seau et un guide du tri sera proposé pour 10 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.